

Il y a seulement un point au sujet duquel je me suis interrogé, c'est la question de Chypre.

On nous demande de laisser nos forces d'occupation à Chypre, encore trois mois. Je comprends qu'on demande au Canada de nouveaux sacrifices, mais il semble que nous sommes le seul pays à payer toutes les dépenses de nos soldats à Chypre. Je me demande donc ce que fait le gouvernement canadien quand il n'effectue pas les démarches nécessaires pour que notre armée soit traitée, en ce qui a trait à ses dépenses, sur le même pied que toutes les autres troupes.

De l'autre côté des mers, on nous voit comme un pays riche, mais je pense que si on venait vivre au Canada, on nous trouverait assez pauvres.

Je me suis toujours demandé pourquoi nous consentions à payer des millions pour défrayer toutes les dépenses de nos forces armées à Chypre, alors que toutes les autres troupes des Nations Unies qui sont dans ce pays pour sa protection—dont les troupes canadiennes—n'ont pas à payer leurs frais.

Ici, je demanderais à l'honorable ministre de nous faire connaître le véritable montant des dépenses du Canada pour ses troupes à Chypre.

Nous sommes d'accord pour aider au maintien de la paix, mais il ne faut pas oublier que dans l'OTAN nous sommes quinze pays, et que ces quinze pays doivent faire leurs sacrifices à part égale.

A ce sujet, monsieur le président, je demande à l'honorable ministre de bien vouloir communiquer avec les pays intéressés, de discuter de la chose avec eux et de cesser de faire payer toutes ces dépenses par le Canada, alors que les autres en paient une partie minime.

(Traduction)

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le communiqué dont a parlé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures soit imprimé en appendice au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Le communiqué mentionné ci-dessus figure en appendice.*]

LES PENSIONS

LIGNE DE CONDUITE CONSÉCUTIVE AUX MESURES PROVINCIALES SUR LES RÉGIMES PRIVÉS

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aurais une courte déclaration à faire sur la procédure que le gouvernement entend suivre par suite

[M. Gauthier.]

des mesures législatives que les provinces ont mises ou se proposent de mettre en vigueur au sujet de la transférabilité et de la solvabilité des caisses de retraites privées.

Des mesures législatives concernant la transférabilité et la solvabilité des caisses de retraite privées, applicables à l'emploi qui relève des provinces, sont déjà en vigueur en Ontario et actuellement à l'étude en d'autres provinces. Une conférence interprovinciale sur l'uniformisation des lois sur la pension, conférence à laquelle des observateurs du gouvernement fédéral étaient invités, a eu lieu à Toronto le 16 octobre dernier. Il fut convenu de s'efforcer de rédiger une loi modèle qui serait examinée à la fin de ce mois-ci, afin que les autorités provinciales puissent l'approuver à temps pour la présenter aux différentes législatures provinciales au cours de leurs sessions de 1965.

Le gouvernement a décidé que, une fois les provinces raisonnablement d'accord sur la façon d'aborder le problème des employés de leur ressort, il présentera un projet de loi semblable visant les employés d'entreprises qui relèvent du Parlement. Auparavant, toutefois, il poursuivra ses pourparlers avec les autorités provinciales. En outre, les régimes de pension des fonctionnaires fédéraux et des employés des sociétés fédérales de la Couronne seront modifiés de façon à y faire entrer des dispositions semblables de transférabilité.

Je tiens à préciser qu'étant donné que les mesures fédérales et provinciales doivent porter sur les caisses de retraite privées, elles n'entreront pas en conflit avec le régime de pensions du Canada.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

CONDUITE DE DEUX MINISTRES—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. H. Russell MacEwan (Pictou): Monsieur l'Orateur, je tiens à proposer l'ajournement de la Chambre en conformité de l'article 26 du Règlement afin de discuter une importante et urgente question d'intérêt public, à savoir les doutes et les incertitudes de nature grave qui ont été suscités relativement aux normes de conduite et à la morale publique de ceux qui occupent des postes d'autorité dans les affaires publiques, surtout l'aveu public du secrétaire d'État (M. Lamontagne) et du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Tremblay) touchant les relations qu'ils ont eues avec les frères Sefkind de Montréal et les compagnies auxquelles ils sont associés. (*Exclamations*)